

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2015/11/24-08

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 novembre 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

DÉCIDE :

**OBJET : Création d'un Service à Comptabilité Distincte (SACD)
pour les partenariats public-privé de l'opération campus**

Le conseil d'administration approuve le principe de la création d'un service à comptabilité distincte destiné à retracer l'intégralité des opérations immobilières concernant le plan campus.

Cette délibération est adoptée par 21 voix pour et 3 abstentions

Membres en exercice : 27

Quorum : 14

Présents et représentés : 24

Fait à Marseille, le 24 novembre 2015



Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université

